

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 26 février 2025

Service : Affaires sociales
Agent traitant : CROU

Objet : Affaires sociales - Projet "STOP VIFF" - Convention de partenariat avec le Foyer culturel de Sprimont pour l'organisation conjointe d'activités : décision

LE CONSEIL COMMUNAL,

Attendu que la collaboration entre les cinq communes et le SAPV de la zone de police SECOVA se poursuit afin de pérenniser et de continuer à développer le projet STOPP VIF ;

Attendu que la commune de Chaudfontaine est la commune coordinatrice du projet ;

Considérant qu'en adéquation avec l'objectif opérationnel visant à accroître l'effort de sensibilisation de la population générale pour mieux prévenir et combattre les violences intrafamiliales (victimes, témoins, auteurs, mineurs et majeurs), il est proposé la mise en place d'une semaine thématique contre les violences organisée conjointement avec le Foyer culturel de Sprimont ;

Vu la convention de partenariat avec le Foyer culturel de Sprimont définissant les modalités de collaboration en vue de l'organisation d'une semaine thématique "Touche moi... SI JE VEUX", du 8 mars au 13 mars 2025 ;

Considérant que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits à l'article 3303/124-48 du budget ordinaire 2025 ;

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1^{er}

La convention de partenariat avec le Foyer culturel de Sprimont fixant les modalités de collaboration pour l'organisation d'une semaine thématique contre les violences du 8 au 13 mars 2025 est approuvée.

Article 2

La présente décision sera transmise pour information et suites utiles au Directeur financier, aux collèges communaux d'Aywaille, Esneux, Sprimont, Trooz ainsi qu'au chef de la Zone de Police SECOVA.

Convention de partenariat
Foyer culturel de Sprimont - STOPPVIF
Mars 2025 – « Touche moi... SI JE VEUX ! »

Convention de partenariat conclue entre :

Le Foyer culturel de Sprimont – FCS- ayant son siège Rue du Centre 81 -
4140 Sprimont

représenté par Mr Sébastien CREPPE, en sa qualité de directeur.

Personne de contact : Elodie Lambert

Tél : 04/353.44.73 / Courriel : Elodie.lambert@foyer-culturel-sprimont.be



Et

STOPP VIF - Services de terrain œuvrant pour la prévention et la prise en charge des violences intrafamiliales

Ayant son siège à l'Administration communale de Chaudfontaine, parc Jean Gol, Avenue du Centenaire – 4053 Chaudfontaine

représenté par Monsieur Daniel Bacquelaine, Bourgmestre et Monsieur Laurent Grava, Directeur Général.

Personnes de contact : Gaëlle MEERT et Valérie TRUSCHCHOWSKI

Tél : 04/361.55.88 et 04/382.43.07 / Courriel : stoppvif@chaudfontaine.be et valerie.truschkowski@sprimont.be

Il est convenu ce qui suit :

Objet de la convention

L'objet de la présente convention porte sur l'organisation conjointe d'activités organisées sur une semaine thématique « Touche moi... SI JE VEUX ! », du 8 au 13 mars 2025, dans la salle de spectacle du Foyer culturel.

Description des activités :

1. Samedi 8 mars à 20h15 : Inauguration-représentation de la conférence gesticulée « Mais barre-toi ! » de et par Audrey Depresseux en tout public ;
2. Dimanche 9 mars à 17h : Double concerts avec Elisabetta Spada et le Club Pep's à destination du tout public ;
3. Mercredi 12 mars de 14h à 17h : salon avec stands de services de prévention et autres;
4. Jeudi 13 mars à 20h15 : représentation de la pièce de théâtre « Ne me libère pas, je m'en charge. » en tout public

Organisation et engagements des opérateurs

Engagements généraux - préparation :

- FCS : installation technique de la salle, mise à disposition du matériel, présence régie et organisation sur tous les événements, contacts avec et accueil des artistes, vente des tickets (en ligne et à la billetterie physique), gestion complète des séances scolaires.
- STOPPVIF : présence et sensibilisation sur les propositions tout public, contact avec tous les professionnels du secteur, gestion de l'organisation du salon. Présence de deux personnes au bar par soirée (les 8/03 et 13/03).

NB : Le double concert du dimanche 09/03 est une coproduction entre le Foyer culturel et les Jeunesses Musicales de Liège.

Promotion

- FCS : fait une proposition de communiqué de presse, gère ses propres supports de promotion sur la diffusion (spectacles), crée l'évènement Facebook et de la gestion des annonces payantes.
- Stopp Vif : s'occupe de la mise en page du support de communication qui reprendra l'ensemble du programme et de la publicité pour le salon.

Budget :

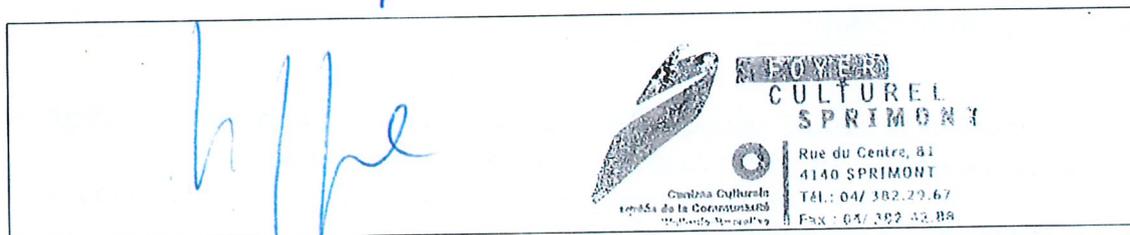
Il est conclu que:

- Le Foyer culturel prend en charge la gestion de la comptabilité et la clôture des comptes dans le mois qui suit l'évènement, en lien avec StoppVif ; Les flux financier feront l'objet de factures entre les partenaires.
- Prise en charge des couts des spectacles et recettes « Mais barre-toi ! » et « Ne me libère pas, ... » par StoppVif, à savoir **500 € + frais de déplacements (0 ,43€/km X 45 –Verviers/Sprimont - = +-20 €)** pour le premier et **600 € + frais de déplacements (0 ,43€/km X 310 – Mons/Sprimont- = 135€)** pour le second.
- Prise en charge des couts et recettes de la soirée concerts par le FCS ;
- Prise en charge des couts liées à l'occupation des salles, du matériel et du personnel technique par le FCS. La gestion de la billetterie est prise en charge également par le Foyer culturel.
- Les bénéfices potentiels du bar des soirées menées en commun reviendront en centre culturel pour les frais liés au chauffage.

SIGNATURES

Foyer culturel de Sprimont

Fait le 06/02 / 2025 à Sprimont en 2 exemplaires



STOPP VIF

Fait le2025 à en 2 exemplaires